

Vendez-vous des biens au Royaume Uni (RU) ?

Fournissez-vous des services au RU ?

Achetez-vous des biens au RU ?

Utilisez-vous un prestataire de services basé au RU ?

Disposez-vous d'une filiale au RU ?

Effectuez-vous des missions au RU ?

Avez-vous des salariés au RU ou des salariés

britanniques ?

Avez-vous des titres de propriété intellectuelle actifs au RU ?

Etes-vous impliqué dans un projet européen avec des partenaires britanniques ?

Un de vos partenaires (fournisseur, prestataire, client) est-il dans une de ces situations ?



VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE DE CES QUESTIONS ? VOUS ÊTES CONCERNÉ



À FAIRE AVANT LE 31 octobre

1.

ÉVALUER

- ✓ L'ensemble des impacts sur votre activité
- ✓ Les opportunités

2.

PLANIFIER

- ✓ Etablir un plan d'urgence
- Examiner les
- ✓ différentes options
- Comprendre vos
- ✓ responsabilités

3.

METTRE EN ŒUVRE

- ✓ Déterminer la solution la plus adaptée
- ✓ Informer vos partenaires,
- ✓ votre personnel

POUR ALLER PLUS LOIN

LE GUIDE

se préparer à une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'UE

LE PORTAIL GOUVERNEMENTAL

www.brexit.gouv.fr

CONTACTS

Poser vos questions aux adresses suivantes :
brexit.entreprises@finances.gouv.fr
brexit@douane.finances.gouv.fr
brexit@agriculture.gouv.fr
adresse dgfip (en attente)